

Vers la loi constitutionnelle

LES PRINCIPAUX ACTEURS

En 1907 et 1908, des hommes nouveaux arrivent aux affaires : le prince de Hohenlohe cède la place au comte de Wedel, *Statthalter* francophile et ouvert aux demandes d'autonomie. Le nouveau secrétaire d'État est, pour la première fois, un Alsacien : Hugo Zorn de Bulach.

En 1909, un nouveau chancelier, Theobald von Bethmann Hollweg, est nommé à Berlin : il milite pour une véritable intégration de l'Alsace-Lorraine dans le Reich. Le mouvement de modernisation des constitutions dans certains grands États de l'Allemagne (Wurtemberg en 1904, Bade en 1906, Hesse en 1909) facilite l'ouverture d'une réforme constitutionnelle en Alsace-Lorraine. Pour Berlin, la réforme de la Constitution, assortie d'un recours éventuel au suffrage universel, est nécessaire afin de sceller l'intégration définitive à l'Empire.

LE « FEUILLETON » DE 1910-1911

Le débat constitutionnel, épisodique depuis les dernières grandes réformes de 1879 et 1902, est relancé par le *Statthalter*. L'élaboration d'un projet de loi est confiée au secrétaire d'État impérial de l'Intérieur, Clemens Delbrück.

Les discussions autour de la loi constitutionnelle occupent le devant de la scène politique pendant plus d'un an : trois débats du Reichstag y sont consacrés, la Délégation d'Alsace-Lorraine aborde le problème à maintes reprises, la presse alsacienne, mais aussi allemande et française, suit le projet de près.

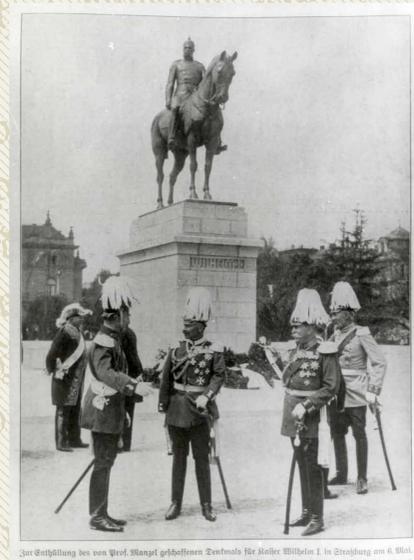
Un premier projet (mai 1910) transfère, pour l'essentiel, la législation locale à un parlement (*Landtag*) de deux chambres, sans toucher au principe fondamental selon lequel l'Alsace-Lorraine n'est « pas un État, mais une partie d'État », relevant toujours directement de l'Empereur et du gouvernement impérial, par l'intermédiaire du *Statthalter*, et sans représentation délibérante au Bundesrat. La portée de la réforme est unanimement reconnue mais trop limitée : la controverse est vive et les discussions, notamment parlementaires, animées.

Autonomie et questions politiques en Lorraine

Les jeux politiques sont différents en Lorraine et en Alsace : la domination du Parti lorrain, conservateur mais non clérical, défenseur du français dans les zones francophones ou mixtes, atteste d'une pensée politique spécifique dans le *Bezirk Lothringen*. Les revendications des dirigeants lorrains portent davantage sur la reconnaissance de droits particuliers relatifs au bilinguisme (essentiellement dans le sud) et sur la double culture (partout en Lorraine, en raison de l'avancée de la culture et de la pensée françaises depuis le XVII^e siècle, puis de l'industrialisation) que sur une autonomie au sens administratif et alsacien du terme.



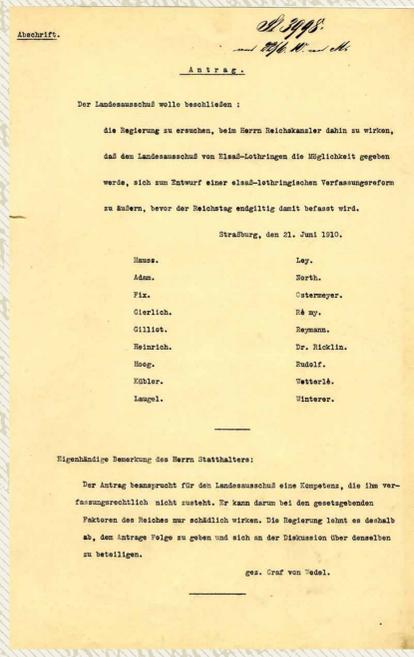
Le Chancelier Bethmann-Hollweg (indiqué par une croix). Bundesarchiv Deutschland, Barch Bild 146-2009-0045.



Inauguration du monument de Guillaume 1^{er} sur la Place impériale (Kaiserplatz, actuelle Place de la République), le 6 mai 1911 ; photographie noir et blanc tirée de Leipziger neue Illustrierte, 1911. Collection particulière.

De gauche à droite au 1^{er} plan : le grand-duc de Bade Frédéric II, Guillaume II, le *Statthalter*, comte de Wedel, et le chancelier Bethman-Hollweg.

En février 1908, le *Statthalter* demande à l'Empereur de « délivrer les Alsaciens-Lorrains du sentiment humiliant, exprimé avec une vigueur croissante, d'être des Allemands de deuxième classe ».



Des députés du Landesausschuss sollicitent l'autorisation de se prononcer sur le projet constitutionnel, avec avis favorable du *Statthalter*, 21 juin 1910.

Lors des discussions parlementaires, L. Vonderscheer, J. Preiss, B. Böhle, E. Wetterlé... montrent les insuffisances du projet et, le premier février 1911, Wetterlé lance dans le *Nouvelliste*, son célèbre « nous sommes roulés ! ». ADBR 27 AL 40.



Photomontage ADBR, ADHR et ADM, série AL. La presse suit l'avancée du projet comme un feuilleton.